



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

BARÈME DES DROITS POUR LE RECouvreMENT DES COÛTS DE LA COMMISSION CANADIENNE DE SURETÉ NUCLÉAIRE POUR 2003-2004



*Barème des droits pour le recouvrement des coûts
de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour 2003-2004*
Publié par la Commission canadienne de sûreté nucléaire

Also published in English as
Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Schedule for 2003-2004

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du barème des droits de la
Commission canadienne de sûreté nucléaire, prière de communiquer avec le :

Direction des finances et de l'administration
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
Case postale 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 1 888 229-2672
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : finance@cnsccsn.gc.ca
Site Web : www.suretenucleaire.gc.ca

CONTENU

1. Introduction
2. Les droits fondés sur le plan d'activités de réglementation, pour les principaux permis
3. Les droits fondés sur une formule de calcul, pour les autres permis
4. Les droits fixes, pour les homologations, accréditations et attestations, ainsi que pour les permis visant le transport de matières nucléaires
5. Les droits relatifs à des projets spéciaux

1. INTRODUCTION

Le barème des droits figurant dans le présent document a été établi suivant le projet de Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Ce barème des droits tient compte des caractéristiques des différents genres de permis délivrés, des règlements auxquels ils sont assujettis et de l'ensemble des activités de réglementation que la CCSN doit leur consacrer. Le processus présidant à l'établissement et à l'instauration du nouveau barème des droits de la CCSN vise principalement à faire en sorte que les droits exigés soient directement liés au coût des activités de réglementation associées à la délivrance et au maintien des permis et des homologations, accréditations et attestations, et à ce que le coût de ces activités soit recouvré dans sa totalité.

Les droits ainsi exigés relèvent de quatre catégories, à savoir :

1. les droits fondés sur le plan d'activités de réglementation, pour les principaux permis;
2. les droits fondés sur une formule de calcul, pour les autres permis;
3. les droits fixes, pour les homologations, accréditations et attestations, ainsi que pour les permis visant le transport de matières nucléaires;
4. les droits relatifs à des projets spéciaux.

2. LES DROITS FONDÉS SUR LE PLAN D'ACTIVITÉS DE RÉGLEMENTATION, POUR LES PRINCIPAUX PERMIS

Au nombre des principaux permis, figurent les permis visant :

- une installation nucléaire de catégorie I;
- une mine d'uranium ou une usine de concentration d'uranium;
- des activités liées aux déchets nucléaires.

La CCSN calcule les droits pour les principaux permis en se fondant sur une estimation du coût total des activités de réglementation qu'elle devra exécuter dans le cours de l'exercice financier subséquent, lesquelles sont précisées dans le plan d'activités de réglementation annuel.

Droits = Coût total des activités de réglementation pour chacune des grandes installations

Coût total = Coût des activités de réglementation directes + Coût des activités de réglementation indirectes

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE CATÉGORIE I			
	Tarification proposée avant la considération de période transitoire	Tarification proposée 2003-2004 (Débutant en juillet et réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Estimation des coûts de l'exemption des droits de permis en 2003-2004 (permis exempts de droits)
Centrales nucléaires			
CENTRALES À UN SEUL RÉACTEUR			
<i>Hydro Québec - Gentilly 2</i>	3 312 484 \$	2 111 708 \$	
<i>Énergie Nouveau-Brunswick - Point Lepreau</i>	3 763 750 \$	2 399 391 \$	
CENTRALES À PLUSIEURS RÉACTEURS			
<i>Ontario Power Generation - Pickering A</i>	5 050 137 \$	3 219 462 \$	
<i>Ontario Power Generation - Pickering B</i>	5 053 754 \$	3 221 768 \$	
<i>Ontario Power Generation - Darlington</i>	5 846 851 \$	3 727 368 \$	
<i>Bruce Power Inc. - Bruce A</i>	5 404 546 \$	3 445 398 \$	
<i>Bruce Power Inc. - Bruce B</i>	5 133 733 \$	3 272 754 \$	
Total - centrales nucléaires	33 565 254 \$	21 397 850 \$	
Réacteurs non producteurs de puissance			
RÉACTEUR DE RECHERCHE DE GRANDE ÉNERGIE			
<i>AECL Maple - High Power Research</i>	548 651 \$	349 765 \$	
<i>AECL CDN Neutron Facility (inclus avec Chalk River)</i>	-	-	
<i>McMaster University - High Power Research</i>			305 537 \$
RÉACTEURS SOUS CRITIQUES			
<i>École Polytechnique de Montréal - installation sous critique</i>			22 840 \$
RÉACTEURS SLOWPOKE 2			
<i>École Polytechnique de Montréal - installation Slowpoke</i>			43 626 \$
<i>Dalhousie University - installation Slowpoke</i>			69 910 \$
<i>Saskatchewan Research Council - installation Slowpoke</i>	14 162 \$	9 028 \$	
<i>University of Alberta - installation Slowpoke</i>			58 049 \$
<i>DND (Royal Military College of Canada) - installation Slowpoke</i>			58 049 \$
Total - réacteurs non producteurs de puissance	562 813 \$	358 793 \$	558 009 \$
Établissement de recherches et d'essais nucléaires			
<i>EACL - Chalk River</i>	2 111 498 \$	1 346 080 \$	
<i>EACL - Whiteshell</i>	551 982 \$	351 888 \$	
Total - établissement de recherches et d'essais nucléaires	2 663 480 \$	1 697 968 \$	

Révisé au mois d'octobre 2003

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

	Tarification proposée avant la considération de période transitoire	Tarification proposée 2003- 2004 (Débutant en juillet et réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Estimation des coûts de l'exemption des droits de permis en 2003-2004 (permis exempts de droits)
Accélérateurs de particules			
RECHERCHE <i>Centre canadien de rayonnement synchrotron</i>			53 778 \$
GRAND ACCÉLÉRATEUR <i>TRIUMF</i>			294 295 \$
Total - accélérateurs de particules			348 072 \$
Installations de traitement de l'uranium			
GRAPPES DE COMBUSTIBLE <i>Générale électrique du Canada - Usine de fabrication de combustible nucléaire de Peterborough</i>	120 659 \$	76 920 \$	
PASTILLES DE COMBUSTIBLE <i>Générale électrique du Canada - Usine de fabrication de combustible nucléaire de Toronto</i>	142 255 \$	90 688 \$	
TRANSFORMATION DU CONCENTRÉ EN TRIOXYDE <i>Cameco Corporation - Blind River</i>	268 609 \$	171 239 \$	
TRANSFORMATION DU CONCENTRÉ EN DIOXYDE, HEXAFLUORURE <i>Cameco Corporation - Port Hope</i>	470 658 \$	300 044 \$	
URANIUM EXTRAIT DES DÉCHETS DE PRODUCTION <i>Earth Sciences Extraction Company - Calgary</i>	12 519 \$	7 981 \$	
GRAPPES ET PASTILLES <i>Zircatec Precision Inc. - Port Hope</i>	202 031 \$	128 795 \$	
Total - installations de traitement de l'uranium	1 216 731 \$	775 666 \$	
Installations de traitement de substance nucléaires			
<i>MDS Nordion - NSPFOL-11/2005 (Utilisation industrielle du Cobalt)</i>	121 450 \$	77 424 \$	
<i>AECL - Nouvelles installations de traitement d'isotopes</i>	268 405 \$	171 108 \$	
<i>Shield Source Inc. - édifice Rapid Air</i>	98 758 \$	62 958 \$	
<i>SRB Technologies (Canada) Inc. - édifice Butler</i>	109 698 \$	69 932 \$	
Total - installations de traitement de substance nucléaires	598 311 \$	381 423 \$	
Usine d'eau lourde			
<i>OPG - Bruce</i>	75 181 \$	47 928 \$	
Total - usine d'eau lourde	75 181 \$	47 928 \$	

Révisé au mois d'octobre 2003

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

	Tarification proposée avant la considération de période transitoire	Tarification proposée 2003- 2004 (Débutant en juillet et réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Estimation des coûts de l'exemption des droits de permis en 2003-2004 (permis exempts de droits)
Installation de gestion et traitement de déchets radioactifs			
STOCKAGE SOUS SURVEILLANCE			
AECL - Douglas Point	29 771 \$	18 979 \$	
AECL - Gentilly 1	27 587 \$	17 587 \$	
AECL - Réacteur nucléaire de démonstration	21 470 \$	13 687 \$	
Rio Algom - Site historique d'Elliot Lake	25 924 \$	16 526 \$	
STOCKAGE SOUS SURVEILLANCE ET TRAITEMENT			
OPG - Darlington	139 707 \$	89 063 \$	
OPG - WWMF	145 036 \$	92 460 \$	
OPG - Pickering -UFDS	153 870 \$	98 092 \$	
Hydro Québec - Gentilly 2	236 038 \$	150 474 \$	
Énergie Nouveau-Brunswick - Point Lepreau	153 896 \$	98 109 \$	
Total - installation de gestion et traitement de déchets radioactifs	933 299 \$	594 978 \$	
Installations de recherche sur la fusion			
ITER Institut international sur l'énergie de la fusion - installation de fusion (Clarington)	40 000 \$	25 500 \$	
Total - installations de recherche sur la fusion	40 000 \$	25 500 \$	

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

MINES ET USINES D'URANIUM			
	Tarification proposée avant la considération de période transitoire	Tarification proposée 2003- 2004 (Débutant en juillet et réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Estimation des coûts de l'exemption des droits de permis en 2003-2004 (permis exempts de droits)
Saskatchewan			
CAMECO CORP.			
<i>Key Lake</i>	474 251 \$	302 335 \$	
<i>Rabbit Lake</i>	442 932 \$	282 369 \$	
<i>McArthur River</i>	389 846 \$	248 527 \$	
<i>Cigar Lake</i>	766 524 \$	488 659 \$	
<i>Beaver Lodge</i>	100 394 \$	64 001 \$	
COGEMA RESOURCES INC.			
<i>Cluff Lake</i>	458 308 \$	292 171 \$	
<i>McLean Lake Project</i>	406 158 \$	258 925 \$	
<i>Midwest Joint Venture</i>	21 307 \$	13 583 \$	
SERM (Saskatchewan Environment & Resource Management) - Gunnar & Lorado			227 467 \$
Ontario			
DENISON MINES LTD.			
<i>Denison Mines</i>	19 886 \$	12 677 \$	
<i>Stanrock Mine</i>	37 958 \$	24 198 \$	
MADAWASKA MINES LTD.			
<i>Madawaska</i>	28 721 \$	18 310 \$	
RIO ALGOM LTD.			
<i>Panel Mine</i>	21 949 \$	13 992 \$	
<i>Quirke Mine</i>	21 949 \$	13 992 \$	
<i>Stanleigh Mine</i>	13 569 \$	8 650 \$	
TOTAL - mines et usines d'uranium	3 203 752 \$	2 042 392 \$	227 467 \$

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

DÉCHETS DE SUBSTANCES NUCLÉAIRES			
	Tarification proposée avant la considération de période transitoire	Tarification proposée 2003-2004 (Débutant en juillet et réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Estimation des coûts de l'exemption des droits de permis en 2003-2004 (permis exempts de droits)
STOCKAGE SOUS SURVEILLANCE			
<i>OPG - Bruce Site 1</i>	15 176 \$	9 675 \$	
<i>EACL - Port Hope</i>	3035 \$	1 935 \$	
<i>EACL - rue Pine, fusion</i>	3035 \$	1 935 \$	
<i>EACL - Monticules nationaux d'enfouissement</i>	45 527 \$	29 024 \$	
<i> Cameco Corporation - Granby</i>	6070 \$	3 870 \$	
<i>RNCan - Port Hope</i>			103 196 \$
<i>RNCan - Clarington</i>			103 196 \$
<i> Cameco Corporation - Welcome</i>	3035 \$	1 935 \$	
<i>Affaires indiennes et du Nord - Port Radium</i>			21 246 \$
<i>Affaires indiennes et du Nord - mine Ray Rock</i>			6 070 \$
<i>Deloro - site de gestion de déchets</i>			12 141 \$
<i>Lac Properties Inc. - Bricroft Tailing Storage Facility</i>	38 088 \$	24 281 \$	
<i>AEC West - mine Dyno</i>	21 246 \$	13 544 \$	
<i>Ontario: ministère du développement du Nord et des mines - Agnew Lake</i>			18 211 \$
STOCKAGE SOUS SURVEILLANCE ET TRAITEMENT			
<i>EACL - PSR flottant 202</i>	3035 \$	1 935 \$	
<i>Bruce Power Inc. - Bruce Central</i>	21 246 \$	13 544 \$	
<i>University of Toronto</i>			12 141 \$
<i>Monserco</i>	21 246 \$	13 544 \$	
TOTAL - déchets de substances nucléaires	211 092 \$	115 222 \$	276 200 \$

Révisé au mois d'octobre 2003

3. LES DROITS FONDÉS SUR UNE FORMULE DE CALCUL, POUR LES AUTRES PERMIS

Au nombre des autres permis, figurent les permis visant :

- une installation nucléaire ou de l'équipement réglementé de catégorie II;
- un service de dosimétrie;
- des substances nucléaires ou des appareils à rayonnement (sauf englober les permis visant des activités liées aux déchets nucléaires).

La CCSN calcule les droits pour les autres permis en se fondant, pour chaque genre de permis, sur une norme (heures de base) établie pour l'ensemble des permis de même genre. La formule de calcul intègre des heures variables à ces heures de base, et la somme ainsi obtenue, multipliée par le taux horaire et par le coefficient de conformité, permet d'établir les droits à percevoir pour chaque permis.

$$\text{Droits} = [\text{Heures de base} + (\text{Heures variables par unité} \times \text{Nombre d'unités})] \times \text{Taux horaire} \times \text{Coefficient de conformité}$$

Le barème des droits détaillé est présenté dans les pages suivantes.

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

Installations nucléaires de catégorie II	Taux horaire = 200 \$
	Taux de période transitoire = 170 \$
	Coefficient de conformité = 1

1. ACCÉLÉRATEURS EXPÉRIMENTAUX						
Linacs et accélérateurs électrostatiques <10MV						
	Construction		Mise en service et exploitation		Déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	53	10	87	47	45	
<i>Tarifification proposée avant la considération de période transitoire</i>						
Minimum =	10 600 \$	2 000 \$	17 400 \$	9 400 \$	9 000 \$	
Maximum =	10 600 \$	2 000 \$	17 400 \$	9 400 \$	9 000 \$	
<i>Tarifification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>						
Total minimum de période transitoire =	9 010 \$	1 700 \$	14 790 \$	7 990 \$	7 650 \$	
Total maximum de période transitoire =	9 010 \$	1 700 \$	14 790 \$	7 990 \$	7 650 \$	
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

2. ACCÉLÉRATEURS EXPÉRIMENTAUX						
Cyclotrons TEP						
	Construction		Mise en service et exploitation		Déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	40	10	87	47	45	
<i>Tarifification proposée avant la considération de période transitoire</i>						
Minimum =	8 000 \$	2 000 \$	17 400 \$	9 400 \$	9 000 \$	
Maximum =	8 000 \$	2 000 \$	17 400 \$	9 400 \$	9 000 \$	
<i>Tarifification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>						
Total minimum de période transitoire =	6 800 \$	1 700 \$	14 790 \$	7 990 \$	7 650 \$	
Total maximum de période transitoire =	6 800 \$	1 700 \$	14 790 \$	7 990 \$	7 650 \$	
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

3. ACCÉLÉRATEURS POUR DIAGRAPHIE GÉOPHYSIQUE						
	Construction		Mise en service et exploitation		Déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =			6	2		
Heures par site =			4	4		
<i>Tarifification proposée avant la considération de p</i>						
Minimum =			2 000 \$	1 200 \$		
Maximum =			illimité	illimité		
<i>Tarifification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>						
Total minimum de période transitoire =			1 700 \$	1 020 \$		
Total maximum de période transitoire =			illimité	illimité		
Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

4. ACCÉLÉRATEURS MÉDICAUX						
	Construction		Mise en service et exploitation		Déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	40	10	81	32	30	
Heures par bunker =	3		6	6		
<i>Tarification proposée avant la considération de période transitoire</i>						
Minimum =	8 600 \$	2 000 \$	17 400 \$	7 600 \$	6 000 \$	
Maximum =	illimité	2 000 \$	illimité	illimité	6 000 \$	
Tarification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)						
Total minimum de période transitoire =	7 310 \$	1 700 \$	14 790 \$	6 460 \$	5 100 \$	
Total maximum de période transitoire =	illimité	1 700 \$	illimité	illimité	5 100 \$	
Formules pour l'évaluation de la construction et du déclassement = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Autres formules = [(Heures de base)+(Heures ajustées par bunker*Nombre de bunkers)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

5. IRRADIATEUR DE TYPE PISCINE						
	Construction		Mise en service et exploitation		Déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	70	10	92	25	78	
<i>Tarification proposée avant la considération de période transitoire</i>						
Minimum =	14 000 \$	2 000 \$	18 400 \$	5 000 \$	15 600 \$	
Maximum =	14 000 \$	2 000 \$	18 400 \$	5 000 \$	15 600 \$	
Tarification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)						
Total minimum de période transitoire =	11 900 \$	1 700 \$	15 640 \$	4 250 \$	13 260 \$	
Total maximum de période transitoire =	11 900 \$	1 700 \$	15 640 \$	4 250 \$	13 260 \$	
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

6. IRRADIATEUR ÉTALONNAGE / STOCKAGE À SEC						
	Construction		Mise en service et exploitation		Déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	30	10	67	47	23	
<i>Tarification proposée avant la considération de période transitoire</i>						
Minimum =	6 000 \$	2 000 \$	13 400 \$	9 400 \$	4 600 \$	
Maximum =	6 000 \$	2 000 \$	13 400 \$	9 400 \$	4 600 \$	
Tarification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)						
Total minimum de période transitoire =	5 100 \$	1 700 \$	11 390 \$	7 990 \$	3 910 \$	
Total maximum de période transitoire =	5 100 \$	1 700 \$	11 390 \$	7 990 \$	3 910 \$	
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

7. AUTRE IRRADIATEUR						
	Construction		Mise en service et exploitation		Déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	30	10	63	47	18	
<i>Tarifification proposée avant la considération de période transitoire</i>						
Minimum =	6 000 \$	2 000 \$	12 600 \$	9 400 \$	3 600 \$	
Maximum =	6 000 \$	2 000 \$	12 600 \$	9 400 \$	3 600 \$	
<i>Tarifification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>						
Total minimum de période transitoire =	5 100 \$	1 700 \$	10 710 \$	7 990 \$	3 060 \$	
Total maximum de période transitoire =	5 100 \$	1 700 \$	10 710 \$	7 990 \$	3 060 \$	
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
<i>Droits actuels =</i>	<i>Taux horaire</i>	<i>Taux horaire</i>	<i>Taux horaire</i>	2450 \$	<i>Taux horaire</i>	<i>Taux horaire</i>

8. SOURCE RADIOACTIVE D'APPAREIL DE TÉLÉTHÉRAPIE				
	Construction		Mise en service et exploitation	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	38	10	63	32
Heures par bunker =	3		6	6
<i>Tarifification proposée avant la considération de période transitoire</i>				
Minimum =	8 200 \$	2 000 \$	13 800 \$	7 600 \$
Maximum =	illimité	2 000 \$	illimité	illimité
<i>Tarifification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>				
Total minimum de période transitoire =	6 970 \$	1 700 \$	11 730 \$	6 460 \$
Total maximum de période transitoire =	illimité	1 700 \$	illimité	illimité
Formules pour la construction = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité				
Autres formules = [(Heures de base)+(Heures par bunker*Nombre de bunkers)]*Taux horaire*Coefficient de conformité				

9. CURIETHÉRAPIE - PROJECTEUR DE SOURCE TÉLÉCOMMANDÉ, DÉBIT DE DOSE FAIBLE ET ÉLEVÉ				
	Construction		Mise en service et exploitation	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	23	10	51	32
Heures par bunker =	3		6	6
<i>Tarifification proposée avant la considération de période transitoire</i>				
Minimum =	5 200 \$	2 000 \$	11 400 \$	7 600 \$
Maximum =	illimité	2 000 \$	illimité	illimité
<i>Tarifification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>				
Total minimum de période transitoire =	4 420 \$	1 700 \$	9 690 \$	6 460 \$
Total maximum de période transitoire =	illimité	1 700 \$	illimité	illimité
Formules pour la construction = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité				
Autres formules = [(Heures de base)+(Heures ajustées par bunker*Nombre de bunkers)]*Taux horaire*Coefficient de conformité				

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

10. CURIETHERAPIE - TOUT PROJECTEUR DE SOURCE TÉLÉCOMMANDÉ AUTRE QU'À DÉBIT DE DOSE FAIBLE ET ÉLEVÉ		
	Mise en service et exploitation Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	12	11
<i>Tarification proposée avant la considération de période transitoire</i>		
Minimum =	2 400 \$	2 200 \$
Maximum =	2 400 \$	2 200 \$
<i>Tarification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>		
Total minimum de période transitoire =	2 040 \$	1 870 \$
Total maximum de période transitoire =	2 040 \$	1 870 \$
Autres formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité		

11. SERVICES DES APPAREILS RÉGLEMENTÉS DE CATÉGORIE I		
	Exploitation Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	30	47
Heures par type d'équipement réglementé de catégorie II =	1	1
<i>Tarification proposée avant la considération de période transitoire</i>		
Minimum =	6 200 \$	9 600 \$
Maximum =	illimité	illimité
<i>Tarification proposée 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)</i>		
Total minimum de période transitoire =	5 270 \$	8 160 \$
Total maximum de période transitoire =	illimité	illimité
Taux horaire*Coefficient de conformité		

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

Services de dosimétrie	Taux horaire = 200 \$
	Taux de période transitoire = 170 \$
	Coefficient de conformité = 1

12. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE						
Irradiation externe						
(Type d'utilisation 591)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total minimum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total maximum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

13. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE						
Irradiation interne						
(Type d'utilisation 592)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total minimum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total maximum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

14. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE						
Produits de filiation du radon						
(Type d'utilisation 593)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total minimum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total maximum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

15. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE						
Consolidé						
(Type d'utilisation 594)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	52.50	10 500 \$	8 925 \$	22.50	4 500 \$	3 825 \$
Total Minimum =	52.50	10 500 \$	8 925 \$	22.50	4 500 \$	3 825 \$
Total Maximum =	52.50	10 500 \$	8 925 \$	22.50	4 500 \$	3 825 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

16. DOSIMÉTRIE INTERNE						
Irradiation externe						
(Type d'utilisation 595)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total minimum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total maximum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

17. DOSIMÉTRIE INTERNE						
Irradiation interne						
(Type d'utilisation 596)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total minimum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total maximum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

18. DOSIMÉTRIE INTERNE						
Produits de filiation du radon						
(Type d'utilisation 597)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total minimum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Total maximum =	45.00	9 000 \$	7 650 \$	16.50	3 300 \$	2 805 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

19. DOSIMÉTRIE INTERNE						
Consolidé						
(Type d'utilisation 598)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	52.50	10 500 \$	8 925 \$	22.50	4 500 \$	3 825 \$
Total Minimum =	52.50	10 500 \$	8 925 \$	22.50	4 500 \$	3 825 \$
Total Maximum =	52.50	10 500 \$	8 925 \$	22.50	4 500 \$	3 825 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

Substances nucléaires et appareils à rayonnement	Taux horaire = 200 \$
	Taux de période transitoire = 170 \$
	Coefficient de conformité = 1

20. UTILISATION GLOBALE DE SUBSTANCES NUCLÉAIRES (Types d'utilisation 841 - 30 200 \$ / 849 - 5 850 \$ / 857 - 2 500 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	22.50	4 500 \$	3 825 \$	19.00	3 800 \$	3 230 \$
Heures pour chacun des 9 premiers laboratoires =	2.00	400 \$	340 \$	0.50	100 \$	85 \$
Heures pour le 10e laboratoire et pour chacun des laboratoires suivants, jusqu'au 39e =	0.70	140 \$	119 \$	1.25	250 \$	213 \$
Heures pour chacun des laboratoires, du 40e au 79e =	0.20	40 \$	34 \$	2.50	500 \$	425 \$
Heures pour le 80e laboratoire, et pour chacun des laboratoires suivants =	0.20	40 \$	34 \$	3.25	650 \$	553 \$
Minimum =	24.50	4 900 \$	4 165 \$	19.50	3 900 \$	3 315 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures ajustées par permis*Nombre de laboratoires)]*Taux horaire*Coefficient de conformité

21. JAUGES						
21.(a) Jauges Fixes (Types d'utilisation 832 - 10 750 \$ / 855 - 2 050 \$ / 892 - 1 000 \$ / 952 - 5 500 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	2.00	400 \$	340 \$	4.50	900 \$	765 \$
Heures par site =	3.30	660 \$	561 \$	0.50	100 \$	85 \$
Heures pour chacun des 39 premiers dispositifs =				0.40	80 \$	68 \$
Heures pour le 40e dispositif, et pour chacun des dispositifs suivants =				0.70	140 \$	119 \$
Minimum =	5.30	1 060 \$	901 \$	5.40	1080 \$	918 \$
Maximum =	\$20	4 000 \$	3 400 \$	70.00	14 000 \$	11 900 \$

Nouveau permis = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité
 Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)+(Heures ajustées par dispositif*Nombre de dispositifs)]*Taux horaire*Coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

21.(b) Jauges Portatives
(Types d'utilisation 970 - 1 900 \$ / 971 - 2 900 \$ / 972 - 3 900 \$ / 973 - 4 900 \$ / 974 - 5 900 \$ / 975 - 7 100 \$ / 990 - 1 150 \$ / 993 - 650 \$)

	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	5.40	1 080 \$	918 \$	2.50	500 \$	425 \$
Heures par site =				0.50	100 \$	85 \$
Heures pour chacun des 36 premiers dispositifs =				0.90	180 \$	153 \$
Heures pour le 37e dispositif et pour chacun des dispositifs suivants =				0.40	80 \$	68 \$
Minimum =	5.40	1 080 \$	918 \$	3.90	780 \$	663 \$
Maximum =	5.40	1 080 \$	918 \$	47.00	9 400 \$	7 990 \$

Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité
 Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)+(Heures ajustées par dispositif*Nombre de dispositifs)]*Taux horaire*Coefficient de conformité

22. GAMMAGRAPHIE INDUSTRIELLE
(Types d'utilisation 83-47 500 \$ / 839 - 17 750 \$ / 842 - 14 850 \$ / 843 - 11 750 \$ / 853 - 8 750 \$ / 854 - 5 750 \$ / 874 - 1 350 \$ / 909 - 2 750 \$ / 939 - 17 750 \$)

	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	7.50	1 500 \$	1 275 \$	19.00	3800 \$	3 230 \$
Heures par fabricant =	5.00	1 000 \$	850 \$			
Heures par site =				0.50	100 \$	85 \$
Heures pour chacun des 16 premiers dispositifs =				0.50	100 \$	85 \$
Heures pour le 17e dispositif et pour les dispositifs suivants =				1.00	200 \$	170 \$
Heures par bunker =	5.00	1 000 \$	850 \$			
Minimum =	12.50	2 500 \$	2 125 \$	20.00	4000 \$	3 400 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	115.00	23 000 \$	19 550 \$

Nouveau permis = [(Heures de base)+(Heures par dispositif * Nombre de dispositifs)+(Heures par bunker * Nombre de bunkers)]*Taux horaire*Coefficient de conformité
 Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par site *Nombre de sites)+(Heures ajustées par dispositif*Nombre de dispositifs)+(Heures par bunker *Nombre de bunkers)]*Taux horaire*Coefficient de conformité

23. MÉDECINE NUCLÉAIRE ET ÉTUDES SUR LES HUMAINS
23.(a) Médecine nucléaire diagnostique
(Type d'utilisation 862 - 2 B693250 \$)

	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	6.00	1 200 \$	1 020 \$	7.50	1 500 \$	1 275 \$
Heures par sites =	3.00	600 \$	510 \$	7.50	1 500 \$	1 275 \$
Minimum =	9.00	1 800 \$	1 530 \$	15.00	3 000 \$	2 550 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

23.(b) Médecine nucléaire thérapeutique (Type d'utilisation 872 - 950 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	4.00	800 \$	680 \$	7.50	1500 \$	1 275 \$
Heures par site =	2.00	400 \$	340 \$	5.50	1100 \$	935 \$
Minimum =	6.00	1200 \$	1 020 \$	13.00	2600 \$	2 210 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						
23.(c) Études sur les humains (Type d'utilisation 875 - 2 300 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	2.00	400 \$	340 \$	7.50	1500 \$	1 275 \$
Heures par site =				7.50	1500 \$	1 275 \$
Minimum =	2.00	400 \$	340 \$	15.00	3000 \$	2 550 \$
Maximum =	2.00	400 \$	340 \$	illimité	illimité	illimité
Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

24. EXPLORATION ET EXPLOITATION PÉTROLIÈRE						
24.(a) Diagraphie - sources scellées (Types d'utilisation 845 - 10 400 \$ / 861 - 2 550 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	6.00	1 200 \$	1 020 \$	2.00	400 \$	340 \$
Heures par site =	4.00	800 \$	680 \$	4.00	800 \$	680 \$
Minimum =	10.00	2 000 \$	1 700 \$	6.00	1 200 \$	1 020 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

24.(b) Exploration et exploitation pétrolière - autres						
Localisateur des zones souterraines, études avec un traceur souterrain, études avec un traceur						
(Types d'utilisation 844 - 5 050 \$ / 846 - 9 200 \$/ 858 - 1 550 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	6.00	1 200 \$	1 020 \$	8.00	1 600 \$	1 360 \$
Heures par site =	4.00	800 \$	680 \$	7.50	1 500 \$	1 275 \$
Minimum =	10.00	2 000 \$	1 700 \$	15.50	3 100 \$	2 635 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						
24.(c) Marquage de tuyaux de sondage						
(Type d'utilisation 868 - 1 650 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	2.00	400 \$	340 \$	1.50	300 \$	255 \$
Heures par site =				2.00	400 \$	340 \$
Minimum =	2.00	400 \$	340 \$	3.50	700 \$	595 \$
Maximum =	2.00	400 \$	340 \$	illimité	illimité	illimité
Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par sites*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

25. ENTRETIEN, INSTALLATION ET DÉCLASSEMENT DE DISPOSITIFS						
(Type d'utilisation 866 - 1 450 \$)						
25.(a) Services de base (jauges portatives ou jauges fixes - l'une ou l'autre)				Droits annuels de permis		
Droits de demande initiale						
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	8.00	1 600 \$	1 360 \$	13.00	2 600 \$	2 210 \$
Heures par fabricant =				0.30	60 \$	51 \$
Minimum =	8.00	1 600 \$	1 360 \$	13.30	2 660 \$	2 261 \$
Maximum =	8.00	1 600 \$	1 360 \$	45.00	9 000 \$	7 650 \$
Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par fabricant*Nombre de fabricants)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						
25.(b) Entretien complexe (appareils de gammagraphie industriels ou de combinaisons de jauges portatives ou fixes, ou d'instruments de gammagraphie industriels)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	12.50	2 500 \$	2 125 \$	24.50	4 900 \$	4 165 \$
Heures par fabricant =				1.00	200 \$	170 \$
Minimum =	12.50	2 500 \$	2 125 \$	25.50	5 100 \$	4 335 \$
Maximum =	12.50	2 500 \$	2 125 \$	45.00	9 000 \$	7 650 \$
Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par fabricant*Nombre de fabricants)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

26. SUBSTANCES NUCLÉAIRES NON SCELLÉES						
26.(a) Études de laboratoire						
(Types d'utilisation 836 - 2 450 \$ / 837 - 1 300 \$/ 838 - 950 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	6.00	1 200 \$	1 020 \$	4.50	900 \$	765 \$
Heures par adresse de site =	4.00	800 \$	680 \$	1.00	200 \$	170 \$
Heures pour chacun des 2 premiers laboratoires =				1.50	300 \$	255 \$
Heures pour chacun des laboratoires additionnels (pour le troisième, et les suivants) =				3.00	600 \$	510 \$
Minimum =	10.00	2 000 \$	1 700 \$	7.00	1 400 \$	1 190 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Nouveau permis = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)+(Heures ajustées par laboratoire*Nombre de laboratoires)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						
26.(b) Transformation - quantité n'excédant pas 10 GBq						
(Type d'utilisation 863 - 1 900 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	9.00	1 800 \$	1 530 \$	39.50	7 900 \$	6 715 \$
Minimum =	9.00	1 800 \$	1 530 \$	39.50	7 900 \$	6 715 \$
Maximum =	9.00	1 800 \$	1 530 \$	39.50	7 900 \$	6 715 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
26.(c) Transformation - quantité supérieure à 10 GBq						
(Type d'utilisation 847 - 8 000 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	14.00	2 800 \$	2 380 \$	47.00	9 400 \$	7 990 \$
Minimum =	14.00	2 800 \$	2 380 \$	47.00	9 400 \$	7 990 \$
Maximum =	14.00	2 800 \$	2 380 \$	47.00	9 400 \$	7 990 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

26.(d) Réparation de composants contenant des composés radioactifs lumineux (Type d'utilisation 885 - 825 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	5.00	1 000 \$	850 \$	5.00	1 000 \$	850 \$
Minimum =	5.00	1 000 \$	850 \$	5.00	1 000 \$	850 \$
Maximum =	5.00	1 000 \$	850 \$	5.00	1 000 \$	850 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
26.(e) Médecine vétérinaire nucléaire (Type d'utilisation 915 - Taux horaire 115 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	4.00	800 \$	680 \$	4.50	900 \$	765 \$
Heures par site =	2.00	400 \$	340 \$	6.00	1 200 \$	1 020 \$
Minimum =	6.00	1 200 \$	1 020 \$	10.50	2 100 \$	1 785 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures par sites*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						
26.(f) Fabrication de substances nucléaires (Type d'utilisation 851 - Taux horaire 115 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	30.00	6 000 \$	5 100 \$	20.50	4 100 \$	3 485 \$
Minimum =	30.00	6 000 \$	5 100 \$	20.50	4 100 \$	3 485 \$
Maximum =	30.00	6 000 \$	5 100 \$	20.50	4 100 \$	3 485 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

27. SOURCES SCÉLÉES ET APPAREILS À RAYONNEMENT						
27.(a) Sources scellées et appareils à rayonnement - risque faible						
Jauge à rétrodiffusion bêta, détection du point de rosée, affichages ou composants comportant des composés radiolumineux, détection par capture électronique, tests sur des composants électroniques, jauges à carburant des avions, avertisseurs lumineux, compteur à scintillation liquide, imagerie à basse fréquence, radioluminescence, inspection à distance de lames, sources-étalons radioactives détection et élimination d'électricité statique, détection de fumée, protection contre les surtensions, Enseignement - intensité maximale des sources scellées : 50 MBq, analyse par fluorescence X (Types d'utilisation 880 - 550 \$ / 881 - 550 \$ / 883 - 550 \$ / 884 - 550 \$ / 886 - 550 \$ / 888 - 800 \$ / 889 - 550 \$ / 895 - 350 \$ / 896 - 350 \$ / 897 - 350 \$ / 898 - 350 \$ / 899 - 350 \$ / 900 - 350 \$ / 901 - 350 \$ / 902 - 350 \$ / 903 - 350 \$ / 904 - 350 \$ / 907 - 350 \$ / 919 - 350 \$ / 940 - 350 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	1.00	200 \$	170 \$	0.50	100 \$	85 \$
Minimum =	1.00	200 \$	170 \$	0.50	100 \$	85 \$
Maximum =	1.00	200 \$	170 \$	0.50	100 \$	85 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
27.(b) Sources scellées et appareils à rayonnement - risque moyen						
Démonstration, enseignement - plus de 50 MBq, analyse minérale des os, recherche - activité maximale de la source scellée : 50 MBq (Types d'utilisation 894 - 750 \$ / 908 - 350 \$)						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	4.00	800 \$	680 \$	2.00	400 \$	340 \$
Minimum =	4.00	800 \$	680 \$	2.00	400 \$	340 \$
Maximum =	4.00	800 \$	680 \$	2.00	400 \$	340 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

28. DISTRIBUTION						
(Types d'utilisation 834 - 1 825 \$ / 987 - 1 100 \$)						
28.(a) Distribution - livraison directe						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	
Heures de base =	1.00	200 \$	170 \$	3.50	700 \$	595 \$
Minimum =	1.00	200 \$	170 \$	3.50	700 \$	595 \$
Maximum =	1.00	200 \$	170 \$	3.50	700 \$	595 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
28.(b) Distribution - inférieure à 740 MBq						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	
Heures de base =	4.50	900 \$	765 \$	2.50	500 \$	425 \$
Heures par site =				2.00	400 \$	340 \$
Minimum =	4.50	900 \$	765 \$	4.50	900 \$	765 \$
Maximum =	4.50	900 \$	765 \$	illimité	illimité	illimité
Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						
28.(c) Distribution - égale ou supérieure à 740 MBq						
Droits de demande initiale			Droits annuels de permis			
Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	
Heures de base =	5.00	1 000 \$	850 \$	11.50	2 300 \$	1 955 \$
Heures par site =				6.00	1 200 \$	1 020 \$
Minimum =	5.00	1 000 \$	850 \$	17.50	3 500 \$	2 975 \$
Maximum =	5.00	1 000 \$	850 \$	illimité	illimité	illimité
Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par site*Nombre de sites)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

29. SOURCE SCELLÉES - GROUPE II						
29.(a) Fabrication d'appareils						
(Type d'utilisation 864 - 2 250 \$)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	11.50	2 300 \$	1 955 \$	24.50	4 900 \$	4 165 \$
Minimum =	11.50	2 300 \$	1 955 \$	24.50	4 900 \$	4 165 \$
Maximum =	11.50	2 300 \$	1 955 \$	24.50	4 900 \$	4 165 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
29.(b) Étalonnage						
(Types d'utilisation 827- 1 250 \$ / 828 - 1 250 \$ / 879 - 1 250 \$)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	12.50	2 500 \$	2 125 \$	7.00	1 400 \$	1 190 \$
Minimum =	12.50	2 500 \$	2 125 \$	7.00	1 400 \$	1 190 \$
Maximum =	12.50	2 500 \$	2 125 \$	7.00	1 400 \$	1 190 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
29.(c) Risque moyen						
Activation neutronique, irradiation de type autobloqué						
Recherche - activité maximale de la source scellée : plus de 50 MBq						
(Types d'utilisation 867 - 1 350 \$ / 873 - 1 050 \$ / 878 - 1 050 \$)						
	Droits de demande initiale			Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	4.50	900 \$	765 \$	5.50	1 100 \$	935 \$
Minimum =	4.50	900 \$	765 \$	5.50	1 100 \$	935 \$
Maximum =	4.50	900 \$	765 \$	5.50	1 100 \$	935 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

30. CURIETHÉRAPIE MANUELLE						
(Type d'utilisation 912 - 1 900 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	24.50	4 900 \$	4 165 \$	25.50	5 100 \$	4 335 \$
Heures par salle de traitement =				1.00	200 \$	170 \$
Minimum =	24.50	4 900 \$	4 165 \$	26.50	5 300 \$	4 505 \$
Maximum =	24.50	4 900 \$	4 165 \$	illimité	illimité	illimité
Nouveau permis = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						
Permis en vigueur = [(Heures de base)+(Heures par salle de traitement*Nombre de salles de traitement)]*Taux horaire*Coefficient de conformité						

31. MISE AU POINT ET ESSAIS D'APPAREILS						
(Types d'utilisation 830 - Taux horaire 115 \$ / 910 - Taux horaire 115 \$ / 917 - Taux horaire 150 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	7.50	1 500 \$	1 275 \$	5.00	1 000 \$	850 \$
Minimum =	7.50	1 500 \$	1 275 \$	5.00	1 000 \$	850 \$
Maximum =	7.50	1 500 \$	1 275 \$	5.00	1 000 \$	850 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

32. POSSESSION DE DEUTÉRIUM						
(Type d'utilisation 916 - Taux horaire 150 \$)						
Droits de demande initiale				Droits annuels de permis		
	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)
Heures de base =	2.00	400 \$	340 \$	2.00	400 \$	340 \$
Minimum =	2.00	400 \$	340 \$	2.00	400 \$	340 \$
Maximum =	2.00	400 \$	340 \$	2.00	400 \$	340 \$
Toutes les formules = (Heures de base)*Taux horaire*Coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

33. POSSESSION TEMPORAIRE - AUCUNE UTILISATION			
(Type d'utilisation 906 - 350 \$ / 918 - 350 \$)			
Droits annuels de permis			
Heures	Droits proposés avant la considération de période transitoire	Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire)	
Heures de base =	2.00	400 \$	340 \$
Heures par dispositif	0.50	100 \$	85 \$
Minimum =	2.50	400 \$	340 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité

Toutes les formules = [(Heures de base)+(Heures par dispositif*Nombre de dispositifs)]*Taux horaire*Coefficient de conformité

4. LES DROITS FIXES, POUR LES HOMOLOGATIONS, ACCRÉDITATIONS ET ATTESTATIONS, AINSI QUE POUR LES PERMIS VISANT LE TRANSPORT DE MATIÈRES NUCLÉAIRES

Les droits pour les homologations, accréditations et attestations, ainsi que pour les permis visant le transport de matières nucléaires autres qu'un permis délivré en vertu d'un arrangement spécial, sont établis dans l'annexe 2 du projet de *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN.

Le barème des droits détaillé est présenté dans les pages suivantes.

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

Permis de transport	Taux horaire = 200 \$
	Taux de période transitoire = 170 \$
	Coefficient de conformité = 1

GÉNÉRAL	
Tous les permis de transport autres que les ententes spéciales et transports sous forme spéciale	
Droits proposés avant la considération de période transitoire =	500 \$
Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire) =	425 \$

ARRANGEMENTS PARTICULIERS	
(Heures de base)*(Taux horaire)*(Coefficient de conformité)	
Heures de base =	heures réelles de travail
Taux horaire =	200 \$
Coefficient de conformité =	1
Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire) =	170 \$
Droits = Heures travaillées au taux horaire + frais remboursable	

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

Certificats

CERTIFICAT D'OPÉRATEUR D'APPAREIL À RAYONNEMENT (Heures de base)*(Taux horaire)	
Droits proposés avant la considération de période transitoire =	1 000 \$
Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire) =	850 \$

CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL À RAYONNEMENT - TYPE 1 Dispositifs de type 1 - dispositifs contenant plus de 1 QE et moins de 10 QE	
Droits proposés avant la considération de période transitoire =	1 500 \$
Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire) =	1 275 \$

CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL D'EXPOSITION - TYPE 2 Dispositif de type 2 - comprend les dispositifs suivants et les dispositifs contenant 10 QE ou plus Analyse minérale des os, détection du point de rosée, essais de composantes électroniques, jauges de carburant des avions, imagerie à basse énergie, compteur à scintillation liquide, radioluminescence, détection et élimination de l'électricité statique, détection de fumée, protection contre le survoltage, analyse par fluorescence X	
Droits proposés avant la considération de période transitoire =	3 000 \$
Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire) =	2 550 \$

CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL À RAYONNEMENT - TYPE 3 Dispositifs de type 3 - comprend les dispositifs suivants et les dispositifs contenant 10 QE ou plus Jauges à rétrodiffusion bêta, étalonnage, jauges fixes, jauges portatives	
Droits proposés avant la considération de période transitoire =	6 000 \$
Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire) =	5 100 \$

CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL À RAYONNEMENT - TYPE 4 Dispositifs de type 4 - Comprend l'équipement réglementé de catégorie II Appareils à rayonnement - gammagraphie industrielle, irradiation : type autobloqué, activation neutronique Accélérateurs de catégorie II - recherche, diagraphie géophysique et irradiateur pour étalonnage médical Irradiateurs de catégorie II - type piscine, type autobloqué, étalonnage Machine de curiethérapie de catégorie II - doses élevées, doses faibles et thérapie intravasculaire Machines de curiethérapie de catégorie II	
Droits proposés avant la considération de période transitoire =	9 000 \$
Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de 15% pendant la première année de période transitoire) =	7 650 \$

CERTIFICAT DE COLIS DE TRANSPORT	
Droits = Heures travaillées au taux horaire	

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

DROITS FIXES			
Colonne 1		Colonne 2	Colonne 3
Article	Type de demande	Droits	Taux de période transitoire
1	Demande de permis de transport de matières nucléaires autre qu'un permis de transport en vertu d'un arrangement spécial	500 \$	425 \$
2	À l'exception de l'homologation d'un modèle de colis d'une matière radioactive sous forme spéciale, demande d'homologation d'un modèle de colis :		
	a) dont la valeur « A » (voir note) n'excède pas 1 avec utilisation d'une matière fissile		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	8 000 \$	6 800 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	2 650 \$	2 253 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
	b) dont la valeur « A » est supérieure à 1 mais n'excède pas 10 sans utilisation d'une matière		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	12 000 \$	10 200 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	4 000 \$	3 400 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
	c) dont la valeur « A » est supérieure à 1 mais n'excède pas 10 avec utilisation d'une matière		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	20 000 \$	17 000 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	6 650 \$	5 653 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
	d) dont la valeur « A » est supérieure à 10 mais n'excède pas 100 sans utilisation d'une		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	14 000 \$	11 900 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	4 650 \$	3 953 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
	e) dont la valeur « A » est supérieure à 10 mais n'excède pas 100 avec utilisation d'une		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	22 000 \$	18 700 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	7 350 \$	6 248 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
	f) dont la valeur « A » est supérieure à 100 mais n'excède pas 3000 sans utilisation d'une matière fissile		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	20 000 \$	17 000 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	6 650 \$	5 653 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

DROITS FIXES			
Colonne 1		Colonne 2	Colonne 3
Article	Type de demande	Droits	Taux de période transitoire
	g) dont la valeur « A » est supérieure à 100 mais n'excède pas 3000 avec utilisation d'une matière fissile		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	28 000 \$	23 800 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	9 300 \$	7 905 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
	h) dont la valeur « A » est supérieure à 3000 sans utilisation d'une matière fissile		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	24 000 \$	20 400 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	8 000 \$	6 800 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
	i) dont la valeur « A » est supérieure à 3000 avec utilisation d'une matière fissile		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	32 000 \$	27 200 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	10 650 \$	9 053 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 000 \$	850 \$
3	Demande d'homologation d'un modèle d'appareil à rayonnement		
	a) Type 1 — Appareil contenant une quantité de substance nucléaire supérieure à la quantité d'exemption mais inférieure à 10 fois cette quantité		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	1 500 \$	1 275 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 000 \$	850 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 000 \$	850 \$
	b) Type 2 — Appareil contenant une quantité de substance nucléaire égale ou supérieure à 10 fois la quantité d'exemption pour : analyse minérale des os, détection du point de rosée, essais des composantes électroniques, jauges de carburant, imagerie à faible énergie, compteur à scintillation liquide, radioluminescence, détection et élimination de l'électricité statique, détection de fumée,		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	3 000 \$	2 550 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 000 \$	850 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 000 \$	850 \$
	c) Type 3 — Appareil contenant une quantité de substance nucléaire égale ou supérieure à 10 fois la quantité d'exemption pour : jaugeage à rétrodiffusion bêta, étalonnage, jauges fixes et jauges portatives		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	6 000 \$	5 100 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	2 000 \$	1 700 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 000 \$	850 \$

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2003-2004

DROITS FIXES			
Colonne 1		Colonne 2	Colonne 3
Article	Type de demande	Droits	Taux de période transitoire
	d) Type 4 — Appareil d'un des types suivants : appareil de gammagraphie industrielle, irradiateurs de type autoblindé et à activation		
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	9 000 \$	7 650 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	3 000 \$	2 550 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 000 \$	850 \$
4	Demande d'homologation d'un équipement réglementé de catégorie II		
	(i) évaluation d'un nouvel équipement réglementé de catégorie II	9 000 \$	7 650 \$
	(ii) évaluation d'un équipement réglementé de catégorie II semblable à un équipement réglementé de catégorie II homologué	3 000 \$	2 550 \$
	(iii) évaluation d'un équipement réglementé de catégorie II identique à un équipement réglementé de catégorie II homologué	1 000 \$	850 \$
5	Demande d'accréditation d'un opérateur d'appareil d'exposition	1 000 \$	850 \$
NOTE : La valeur « A » correspond au nombre le plus élevé obtenu par division de la quantité de radioactivité dans le modèle de colis par la valeur de « A ₁ » ou de « A ₂ » au sens du Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires.			

5. LES DROITS RELATIF À DES PROJETS SPÉCIAUX

Les permis et les homologations, accréditations et attestations peuvent porter sur des projets spéciaux :

- entrepris en vertu d'un arrangement spécial;
- visant le transport sous forme spéciale de matières nucléaires;
- entrepris en vertu d'un contrat aux termes duquel la CCSN fournit ses compétences à des clients externes;
- exigeant un nouveau genre de permis ou d'homologation, accréditation ou attestation pour lequel il n'existe ni de formule de calcul des droits ni de droits établis dans le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN.

La CCSN calcule les droits relatifs à des projets spéciaux en se fondant sur le coût total des heures travaillées, auquel s'ajoutent, le cas échéant, le coût de la sous-traitance et toute autre dépense pertinente.

Droits = (Heures travaillées × Taux horaire) + Frais remboursables

Le barème des droits détaillé est présenté dans les pages suivantes.

Projets Spéciaux

TOUTE ENTENTE ENTRE LES PARTIES EXTERNES ET LA CCSN SUR LA BASE DU RECOUVREMENT DES COÛTS

Droits proposés avant la considération de
période transitoire = 200 \$

**Droits proposés en 2003-2004 (Réduit de
15% pendant la première année de période
transitoire) = 170 \$**

Droits = Heures travaillées au taux horaire + frais remboursables